PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 12 mai 2025, à 16 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
Mme la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

SONT ABSENTS

MM. les conseillers	Gilles FOURNIER
	Roger VIGNOLA

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
Mme la greffière	Me Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 5 **JOURNALISTE: 0**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2025-05-169 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2025, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-170 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-171 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION N° PC-2025-03/2025-04-152**

Chaque membre du conseil ayant reçu au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le procès-verbal de correction numéro PC-2025-03/2025-04-152 établi par la greffière concernant la résolution numéro 2025-04-152 de la séance ordinaire du 14 avril 2025, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de correction numéro PC-2025-03/2025-04-152 établi par la greffière et d'en accepter le dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-172 **RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la Commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 22 avril 2025 : décisions CP-0425-152 à CP-0425-166 inclusivement;
- 28 avril 2025 : décisions CP-0425-167 à CP-0425-178 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-173 **ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2025-393 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AUX ZONES 35 C ET 36 H »**

CONSIDÉRANT qu'une séance de consultation publique a été tenue le 7 avril 2025 sur le premier projet de règlement n° PR-25-01 (1);

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption d'un second projet de règlement n° PR-25-01 (2) le 14 avril 2025, et à la publication d'un avis le 15 avril 2025 concernant la possibilité de formuler des demandes de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 2025-393, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 35 C et 36 H ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-174

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR-25-02 (2), INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT À LA ZONE 46 F »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ lors de la séance ordinaire du 14 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement PR-25-02 (2) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement nº PR-25-02 (1) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 14 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'en date du 9 mai 2025, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement nº PR-25-02 (1);

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), il y a lieu d'adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement PR-25-02 (2), intitulé: « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 46 F »;

DE transmettre une copie du second projet de règlement n° PR-25-02 (2), intitulé: « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 46 F » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

2025-05-175

ACHAT – ESPACE PUBLICITAIRE – CAHIER SPÉCIAL *INDUSTRIE MARITIME QUÉBÉCOISE* – LE JOURNAL DE MONTRÉAL – LE JOURNAL DE QUÉBEC – DIFFUSION EN LIGNE

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une somme totale de 5 870 $, représentant 2 500 $ pour LE JOURNAL DE MONTRÉAL, 1 875 $ pour LE JOURNAL DE QUÉBEC et 1 495 $ pour la diffusion en ligne visant l'achat d'espaces publicitaires dans le cadre d'un cahier spécial portant sur l'industrie maritime du Québec;

DE préciser que le coût de ces publications est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté au quai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-176

AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA 4E ÉDITION DE LA COURSE DU 50E PARALLÈLE – 21 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la tenue de la 4e édition de LA COURSE DU 50E PARALLÈLE, le dimanche 21 septembre 2025 et en conséquence, d'autoriser à cette fin :

- la fermeture de la sortie Sud de la 4e Rue et de la 5e Rue ainsi que la section Est de la rue Audubon et du boulevard du Portage-des-Mousses de 7 h à 12 h;

- l'utilisation du site de l'île McCormick entre 7 h et 14 h ainsi que du chemin de l'Île Patterson;

- l'utilisation du matériel autorisé par le Service des loisirs et de la culture appartenant à la Ville pour assurer la réussite de cette activité;

le tout, conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture datée du 9 avril 2025;

QUE le comité organisateur de LA COURSE DU 50E PARALLÈLE soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires;

DE fournir au comité organisateur la preuve d'assurance-responsabilité civile de la Ville de Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-177

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

D'accorder une subvention pour les projets mentionnés ci-dessous, aux montants suivants :

- Soutien au développement de la Chorale – ÉCOLE ST-ALEXANDRE, pour un montant de 2 500 $, correspondant à 50 % du montant global du projet déposé;

- Atelier de sculptures sur neige avec professionnel phases 1 & 2 – FESTIVAL BLIZZ'ART, pour un montant de 10 000 $, correspondant à 42 % du montant global du projet déposé;

- Habillage de scène – ÉCOLE RIVERVIEW, pour un montant de 2 052 $, correspondant à 50 % du montant global du projet déposé;

- Célébration du 75e anniversaire de JEUNESSES MUSICALES CANADA, accueil de l'Orchestre symphonique de la Côte-Nord – CENTRE JEUNESSES MUSICALES CANADA DE PORT-CARTIER, pour un montant de 3 200 $, correspondant à 50 % du montant global du projet déposé;

DE prendre le montant de ces subventions à même le code budgétaire du fonds d'administration prévu à cet effet dans le budget du secteur culturel du Service des loisirs et de la culture 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-178

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 22 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 416 587,44 $, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 141 658,75 $, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 22 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 22 daté du 2 avril 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 14 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-179

OCTROI DE CONTRAT – MARQUAGE DE CHAUSSÉE – 9316-4549 QUÉBEC INC. (MULTI-LIGNES DE L'EST)

CONSIDÉRANT l'offre reçue de 9316-4549 QUÉBEC INC. (MULTI-LIGNES DE L'EST), pour le marquage de chaussée;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

D'octroyer un contrat à 9316-4549 QUÉBEC INC. (MULTI-LIGNES DE L'EST) pour le marquage de chaussée, au montant total de 87 550 $, taxes en sus, ce montant inclut l'option n° 1 – Pistes cyclables (lignes bleues), conformément à l'offre de cette entreprise et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 15 avril 2025;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-180

AUTORISATION – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – RÉFECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-SPI-20221020-01 – GROUPE CONSEIL CHG INC.

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un avenant à GROUPE CONSEIL CHG INC., d'un montant maximal de 27 100 $, taxes en sus, pour les services professionnels supplémentaires requis pour la révision de la conception en fonction des mises à jour récentes de la réglementation ainsi que l'indexation des taux prévus pour la surveillance des travaux, concernant le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SPI-20221020-01, le tout conformément à la proposition de cette entreprise datée du 21 mars 2025 et selon la recommandation du Service des travaux publics en date du 15 avril 2025;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et l'ingénieur municipal à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'avenant AV-01 mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-181

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PROLONGEMENT DE LA RUE DOMINIQUE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS pour des services professionnels d'ingénierie visant le prolongement de la rue Dominique;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'octroyer un contrat à la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS pour des services professionnels d'ingénierie visant le prolongement de la rue Dominique, au montant de 33 800 $, taxes en sus, conformément à l'offre de

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution
ou annotation

cet organisme et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 16 avril 2025;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et l'ingénieur municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-182

AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE AUX ROCHERS – TENUE DU SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL – 24 MAI 2025

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser le versement d'un montant de 600 $ à l'ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE AUX ROCHERS INC. (« l'A.P.R.R. »), à titre de contribution financière aux fins de son souper-bénéfice qui aura lieu le 24 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-183

APPUI – MODIFICATION DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT DE METTRE FIN AU PROGRAMME RÉNORÉGION – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François LEGAULT, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine DURANCEAU, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 $, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE demander au premier ministre du Québec, M. François LEGAULT, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine DURANCEAU :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François LEGAULT, premier ministre du Québec;
- Mme France-Élaine DURANCEAU, ministre responsable de l'Habitation;
- M. Éric GIRARD, ministre des Finances;
- M. Sébastien SCHNEEBEERGER, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;
- Mme Virginie DUFOUR, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement;
- Mme Christine LABRIE, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement;
- Mme Catherine GENTILCORE, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement;
- M. Jean MARTEL, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec;
- Mme Katerie CHAMPAGNE JOURDAIN, députée à l'Assemblée nationale et ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- M. Jacques DEMERS, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-184

AUTORISATION – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION ET MISE À NIVEAU DU QUAI MUNICIPAL – AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE – LES SOLUTIONS IDC INC.

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

D'autoriser l'octroi d'un avenant à l'entreprise LES SOLUTIONS IDC INC., d'un montant de 7 500 $, taxes en sus, pour les services professionnels supplémentaires requis pour le support fourni dans le cadre du contrat visant la réfection et la mise à niveau du Quai municipal et l'aménagement d'une zone industrialo-portuaire, faisant l'objet de la résolution n° 2023-08-292, le tout conformément à la proposition de cette entreprise datée du 14 avril 2025 et selon la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 23 avril 2025;

DE préciser que le coût de cet avenant est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté au quai;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-185

OCTROI DE CONTRAT - PRODUCTION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE « DANIEL-PAGÉ » – IMPRIMERIE B & E ENR.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise IMPRIMERIE B & E ENR. pour la production d'une plaque commémorative « Daniel-PAGÉ » pour le centre des loisirs;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'octroyer un contrat à IMPRIMERIE B & E ENR. pour la production d'une plaque commémorative « Daniel-PAGÉ » pour le centre des loisirs, au montant de 936,67 $, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise en date du 8 avril 2025 et à la recommandation de la conseillère communications, tourisme et relations avec le milieu en date du 22 avril 2025;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le directeur général à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-186

APPUI – 29^{E} ÉDITION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES – OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC – 1ER AU 7 JUIN 2025

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1er au 7 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY , et résolu :

QUE la Ville de Port-Cartier souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-187

AUTORISATION – UTILISATION DU LOT 4 692 926 DU CADASTRE DU QUÉBEC, EN LA CIRCONSCRIPTION DE SAGUENAY – PROJET D'INSTALLATION D'UNE CHAISE GÉANTE – CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI

CONSIDÉRANT la demande formulée par les jeunes de secondaire 4 du programme « Jeune entrepreneur – Volet menuiserie » du CENTRE ÉDUCATIF L'ABRI de Port-Cartier d'utiliser une parcelle de terrain appartenant à la Ville pour l'installation d'une chaise géante d'environ quinze pieds à placer en plein cœur de la Ville pour attirer les touristes et créer un lieu de rassemblement pour les familles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser l'utilisation du lot 4 692 926 du cadastre du Québec, en la circonscription de Saguenay, aux fins du projet susmentionné, conformément à la recommandation de la direction générale soumise lors de la commission permanente du 28 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-188

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUIN AU 31 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

DE nommer M. le conseiller Gilles FOURNIER pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1er juin 2025 jusqu'au 31 juillet 2025 ;

D'autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAULT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-189

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 $ POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 30 AVRIL 2025

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 $ pour la période du 1er au 30 avril 2025, totalisant 357 243,51 $ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2025-05-190

RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPA-20250326-01

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adjuger en faveur du soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale au terme du processus d'évaluation et de pondération des offres, soit CHEVALIER MORALES ARCHITECTES INC., le contrat de services professionnels d'architecture pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-SPA-20250326-01, au montant de 211 375 $, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 15 avril 2025, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'au rapport du comité de sélection daté du 6 mai 2025;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-191

RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20250326-01

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

D'adjuger en faveur du soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale au terme du processus d'évaluation et de pondération des offres, soit TR3E CÔTE-NORD INC. & KWATROE INC. en regroupement de personnes, le contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes du Café-théâtre Graffiti de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-SLC-SPI-20250326-01, au montant de 195 450 $, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 14 avril 2025, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'au rapport du comité de sélection daté du 6 mai 2025;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-192

RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – OPÉRATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SP-20250319-01

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale au terme du processus d'évaluation et de pondération des offres, soit AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC., le contrat de services professionnels pour l'opération des installations de production et de distribution d'eau potable et industrielle sur le territoire de la ville de Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-SP-20250319-01, au montant de 957 755,52 $, taxes incluses, ainsi que l'option pour les frais mensuels d'opération, d'entretien et de déplacement du personnel d'opération aux installations du secteur Rivière-Pentecôte au montant mensuel de 3 121,18 $, taxes incluses, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 23 avril 2025, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'au rapport du comité de sélection daté du 6 mai 2025;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-193

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ACHAT, AU PRÊT, À L'OPÉRATION ET À L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION – MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, l'entente intermunicipale relative à l'achat, au prêt, à l'opération et à

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

l'utilisation d'équipements de désincarcération à intervenir avec la MRC DE SEPT-RIVIÈRES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-194 **AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – PROJET D'AGRANDISSEMENT – VILLA PORT-CARTIER INC.**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de VILLA PORT-CARTIER INC. pour l'ajout de douze (12) places;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier souhaite participer à la campagne de financement en cours pour la réalisation de ce projet nécessaire au maintien de la qualité de vie des aînés et des familles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la trésorière à verser une aide financière non récurrente de 5 000 $ à VILLA PORT-CARTIER INC., correspondant à l'achat d'une porte pour le nouveau bâtiment;

DE préciser que ce montant sera puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-195 **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le rapport annuel 2024 portant sur la réalisation du plan de mise en œuvre pour la 5e année de la version révisée du schéma de couverture de risques, tel que soumis par le Service de sécurité incendie le 12 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-196 **DÉPÔT – LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2025**

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2025 telle que présentée par la trésorière lors de la commission permanente du 12 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-197 **OCTROI DE CONTRAT – INSPECTION SOUS-MARINE DU QUAI MUNICIPAL – ULTRATECH MARITIME INC.**

CONSIDÉRANT l'offre de services techniques reçue d'ULTRATECH MARITIME INC. visant l'inspection sous-marine du quai municipal;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat de services techniques à l'entreprise ULTRATECH MARITIME INC. visant l'inspection sous-marine du Quai municipal, au montant de 32 495 $, taxes en sus, conformément à l'offre de services de cette entreprise et à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 6 mai 2025;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté au quai;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-198

AUTORISATION DE PAIEMENT – ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – FERRO AUTOMOBILES INC.– FACTURE N° 247602

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 72 029 $, taxes en sus, à l'entreprise FERRO AUTOMOBILES INC., en paiement pour l'acquisition d'une camionnette pour le Service de sécurité incendie, faisant l'objet de la résolution n° 2024-06-232, le tout conformément à la facture nº 247602, ainsi qu'à la recommandation du Service de sécurité incendie en date du 6 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-199

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE LA RECONSTRUCTION DU BARRAGE DES PIONNIERS – FORCE SOLUTIONS CONSTRUCTION INC. – FACTURES N° 1730, 1739 ET 1767

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 38 763 $, taxes en sus, à l'entreprise FORCE SOLUTIONS CONSTRUCTION INC., en paiement pour des services professionnels visant une étude de faisabilité de la reconstruction du barrage des Pionniers, faisant l'objet de la résolution n° 2024-11-393, le tout conformément aux factures nº 1730, 1739 et 1767, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 8 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

2025-05-200

AUTORISATION – UTILISATION GRATUITE DU TERRAIN ADJACENT DE L'AFFICHEUR ÉLECTRONIQUE ET DU STATIONNEMENT DE LA PROMENADE DU P'TIT QUAI – MRC DE SEPT-RIVIÈRES – GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS – 7 JUIN 2025

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'accorder l'utilisation gratuite du terrain adjacent de l'afficheur électronique et du stationnement de la promenade du P'tit Quai par la MRC DE SEPT-RIVIÈRES, pour la tenue de la Grande journée des petits entrepreneurs qui se tiendra le 7 juin 2025, conditionnellement à l'obtention d'assurances nécessaires, le tout selon les modalités présentées à la commission permanente du 12 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-05-201

AUTORISATION – TENUE D'UNE MARCHE DE SENSIBILISATION POUR LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE AUX PERSONNES AÎNÉES – CISSS CÔTE-NORD – 12 JUIN 2025

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la tenue d'une marche de sensibilisation pour la lutte contre la maltraitance aux personnes aînées, le 12 juin 2025 et en conséquence, d'autoriser à cette fin :

- l'utilisation des trottoirs, pistes cyclables et une partie de la rue sur le boulevard des Îles pour le parcours envisagé : départ en face du IGA et arrivée à l'entrée de l'Île McCormick, de 13 h 30 à 15 h;

- l'installation sur le parcours précité de trois (3) chapiteaux en guise de kiosques d'information;

- l'utilisation du matériel autorisé par le Service des loisirs et de la culture appartenant à la Ville pour assurer la réussite de cette activité;

le tout, conformément à la recommandation de la conseillère communications, tourisme et relations avec le milieu datée du 7 mai 2025;

QUE le CISSS CÔTE-NORD soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAULT

Il mentionne que le gouvernement a décidé de reconduire le programme RénoRégion, mais que le montant est inférieur à celui des dernières années.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

Il souligne la contribution de la Ville de Port-Cartier à la campagne de financement de VILLA PORT-CARTIER INC.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il n'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il n'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY

Il mentionne que les travaux de dynamitage ont débuté pour le projet d'agrandissement de VILLA PORT-CARTIER INC. Il souligne tout le travail bénévole effectué dans le cadre de ce projet.

MME LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle mentionne avoir assisté à l'assemblée générale annuelle de LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER. L'ouverture est prévue à compter du 10 juin pour 5 jours par semaine et à compter du 1er juillet pour 7 jours par semaine. Elle invite les citoyens à visiter le centre.

Elle souligne le travail du comité organisateur de la Soirée de reconnaissance des bénévoles et félicite tous les récipiendaires.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

– À la séance du 14 avril 2025, Mme Jessie BOURGEOIS demandait pour quelle raison des camions dix (10) roues transportent encore de la neige à la mi-avril, alors qu'elle va fondre prochainement?

Réponse : Pour vider les stationnements et élargir les rues.

– À la séance du 14 avril 2025, Mme Andrée LAVOIE demandait pour quelle raison la séance de natation longueur du vendredi midi a été retirée?

Réponse : Pour permettre d'ajouter un bain libre adulte à l'horaire, afin de répondre aux demandes des citoyens qui se retrouvent sans aquaforme depuis plusieurs mois déjà. De plus, la nouvelle superviseure aux activités aquatiques est entrée en poste ce matin et il lui sera demandé d'analyser la question.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAULT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

Mme Andrée LAVOIE dépose une pétition au nom des nageurs du bain en longueur, demandant le retour de la plage horaire du vendredi midi. Cette pétition est jointe au présent procès-verbal.

2025-05-202 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

Nº de résolution ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 12 mai 2025 soit levée à 17 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

_____
Alain THIBAULT, maire
Président d'assemblée

_____
Me Ariane CAMIRÉ
Greffière

_____
Alain THIBAULT
Maire

AC/bb

Lettre adressée au Conseil de Ville de Port-Cartier

À qui de droit, depuis plusieurs années (20 ans), les bains en longueur sont disponibles pour la population durant l'heure du midi (12h00 à 13h00) : les lundis, mercredis et vendredis.

Or, depuis le début mars 2025 (depuis la réouverture de la piscine), les bains en longueurs du vendredi midi ont été remplacés par des bains libres adultes.

Plusieurs citoyens de Port-Cartier souhaitent exprimer leur mécontentement quant à ce changement.

Ils souhaitent récupérer leur plage horaire du vendredi midi pour bains en longueur. Voici les nageurs brimés dans cette situation :

#	Nom : / Adresse	Signature :
1.	Joani Brière, 5 Harbour	Joani Brière
2.	Jacqueline Fournier	
3.	Andree Lavoie	
4.	Berthe Valentin	Berthe Valentin
5.	André St-Gelais	74 Rue Rochefort
6.	Emilie Boisse	B. 17 Champlain
7.	Caroline Proulx	Caroline Proulx
8.	Helene Jagné	Helene Jagné
9.	Allan LaBrie	Allan LaB
10.	Raphaël Caron-Asselin	
11.	Alec Lafond	
12.	Pierrot Méthot	11 Boudreault
13.	FRANÇOIS TANGUAY	
14.	Pierre-Charles April	
15.	30 Arseneault Geneviève Normand	G. Normand
16.	30 Arseneault Gaétan Boisvert	Gaétan Boisvert

Suite : Pétition - Retour bain en longueur vendredi midi.

	Nom / adresse	
17.	Lisa Chiasson Arseneault 32 rue	Lisa C.
18.	Veronic Allard-Vermette 52 Rochelas.	
19.	Marlaine Boulay 15 Gagnon	Marlaine Boulay
20.	Lucie Dufour	L.D.
21.		
22.		
23.		
24.		
25.		
26.		
27.		
28.		